



Société Civile Professionnelle

**Commissaires
aux Comptes**

FRAMBOURT Dominique
MARSALY Emmanuel
JEAN Christophe
PEDROT Bastien

Commissaires aux Comptes

**CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT D'EURE ET LOIR
30 Boulevard de la Courtille**

28000 – CHARTRES

=====

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE 2018

=====

1, rue du Chemin de Couppé - 28630 LE COUDRAY
BP 90052 - 28001 CHARTRES CEDEX 1 - Tél. : 02 37 33 31 40 - Fax : 02 37 35 93 62 - Email : eca.lecoudray@eca-experts.com

Membre de la compagnie Régionale de Versailles
RCS CHARTRES D 323 168 153 - N° TVA FR 44 323 168 153 00027 - code APE 741 C
Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté



CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT D'EURE ET LOIR
30 Boulevard de la Courtille

28000 – CHARTRES

=====

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE 2018

=====

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

=====

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Chambre Consulaire, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés, ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Il nous appartient de vous communiquer certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR VOTRE CHAMBRE CONSULAIRE

Membres du Bureau et administrateurs concernés :

Monsieur Philippe RENO, élu de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et élu au C.F.A Interpro.

Monsieur Guillaume AUBRY, secrétaire adjoint de la Chambre de Métiers et l'Artisanat et élu au C.F.A Interpro.

Monsieur Roger ROBERT, Vice-Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et élu au C.F.A Interpro.

Monsieur Sylvain CHAPOULIE, secrétaire de la Chambre de Métiers et l'Artisanat et élu au C.F.A Interpro.

Monsieur Patrick BELLANGER, élu de la Chambre de Métiers et l'Artisanat et élu au C.F.A Interpro.

Madame Chloé CHARTIER, élue de la Chambre de Métiers et l'Artisanat et élue au C.F.A Interpro.

CONVENTION N°1

Nature de la convention :

Participation au fonctionnement du centre de formation.

Modalités :

Votre Chambre consulaire a comptabilisé en charges 30 000.00 € au titre de sa participation au fonctionnement du centre de formation pour l'année 2018.

CONVENTION N°2

Nature de la convention :

Indemnité d'occupation des locaux, concernant l'extension du C.F.A.I. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat est propriétaire des locaux.

Modalités :

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat a comptabilisé en produits 145 352.52 € au titre de cette indemnité d'occupation pour l'année 2018..

CONVENTION N°3

Nature de la convention :

Taxes ordures ménagères.

Modalités :

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat a comptabilisé en produits 6 645.02 € au titre de la répartition de la taxe des ordures ménagères de l'année 2018.

Fait au Coudray, le 10 Juin 2019

E. MARSALY.

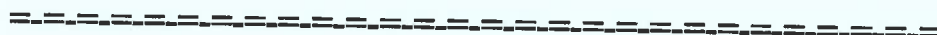
Mandataire Social et Responsable
Technique de la SCP

FRAMBOURT, MARSALY, JEAN, PEDROT



CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT D'EURE ET LOIR
30 Boulevard de la Courtille

28000 – CHARTRES



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2018



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2018

==_==_==_==_==

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT D'EURE ET LOIR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre chambre consulaire à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE VOTRE CHAMBRE CONSULAIRE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de votre chambre consulaire sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVE AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient au conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la chambre consulaire à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre chambre consulaire.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par le conseil d'administration de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Coudray, le 10 Juin 2019

E. MARSALY.
Mandataire Social et Responsable
Technique de la SCP
FRAMBOURT, MARSALY, JEAN, PEDROT



BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ET

ANNEXE

=====

Bilan Actif

	31/12/2018		31/12/2017	
	Brut	Amort. & dépr.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	39 483	34 056	5 427	6 957
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et licences				
Fonds commercial (1)				
Autres				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	402 485	217 147	185 338	194 676
Installations techniques, matériel et outillage industriels	18 700 893	5 143 334	13 557 560	8 070 765
Autres	9 222	8 360	862	1 990
Immobilisations corporelles en cours	733 947	565 780	168 167	149 135
Avances et acomptes	3 000	3 000		5 856 473
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations mises en équivalence				
Autres participations	12 438		12 438	12 438
Créances rattachées à des participations				
Autres titres Immobilisés				
Prêts	108		108	108
Autres	43 955		43 955	46 242
ACTIF IMMOBILISÉ	(1)	5 968 677	13 976 854	14 338 784
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)				
Clients et comptes rattachés	285 984	12 629	273 355	88 472
Autres créances	1 233 174	231 057	1 002 117	604 380
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie	879 769		879 769	1 502 655
Disponibilités	16 890		16 890	9 659
Charges constatées d'avance (3)				
ACTIF CIRCULANT	(II)	2 415 817	2 172 131	2 205 166
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Écart de conversion passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL	(0 à V)	6 212 363	16 148 985	16 543 951
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2018		31/12/2017	
	Net	Net	Net	Net
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation		924 898		924 898
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles		683 536		577 766
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau		1 692 583		1 692 583
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				
Subventions d'investissement		-46 910		105 770
Provisions réglementées		11 858 832		6 362 880
CAPITAUX PROPRES	(I)	15 112 940		9 663 897
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES	(II)			
PROVISIONS				
Provisions pour risques		30 782		59 699
Provisions pour charges		60 965		
PROVISIONS	(III)	91 747		59 699
DETTES FINANCIÈRES (1-3)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers		432 101		565 974
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		2 306		3 475
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		239 839		268 156
Dettes fiscales et sociales		260 933		5 978 531
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes		9 120		4 218
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
DETTES	(IV)	944 299		6 820 354
Écarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL	(I à V)	16 148 985		16 543 951
S.C.P. de COMMISSAIRES AUX COMPTES				
FRANÇOIS MARTIN				
1, rue du Colombier				
18330 DENTRECHES				
Tél. 02 37 33 31 40 - Fax 02 37 65 93 62				
Siret 323 168 450 9027				

S.C.P. de COMMISSAIRES AUX COMPTES

FRANÇOIS MARTIN

1, rue du Colombier

18330 DENTRECHES

Tél. 02 37 33 31 40 - Fax 02 37 65 93 62

Siret 323 168 450 9027

Compte de Résultat

	31/12/2018		31/12/2017	
	France	Exportation	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	1 103		1 103	658
Production vendue (services)	1 101 229		1 101 229	1 111 082
Chiffres d'affaires nets	1 102 332		1 102 332	1 111 740
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 190 843		3 190 843	3 302 932
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes (5)				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 627 224		3 627 224	3 360 230
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-436 380		-436 380	-57 298
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	6 051		6 051	5 529
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	18 449		18 449	23 188
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-12 398		-12 398	-17 659
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	-462 311		-462 311	-88 642

Compte de Résultat (suite)

	31/12/2018		31/12/2017	
	Total	Total	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	535 777		535 777	415 619
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	115 446		115 446	155 431
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	420 331		420 331	260 188
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	3 732 671		3 732 671	3 724 081
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	3 779 581		3 779 581	3 618 310
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	-46 910		-46 910	105 770

- (1) Dont produits sur exercices antérieurs
(2) Dont charges sur exercices antérieurs
(3) Dont produits entreprises liées
(4) Dont intérêts entreprises liées
(5) Dont Crédit-bail mobilier
(6) Dont Crédit-bail Immobilier

S.C.P. de COMMISSAIRES aux COMPTES
FRAMBOURT-MARSALY-JEAN-PEDROT
1, rue du Chemin de Couppe
28630 LE COUDRAY
B.P. 90052 - 28001 CHARTRES Cédex
Tél. 02 37 33 31 40 - Fax 02 37 35 93 62
Siret : 323 168 153 00027

Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

S.C.P. de COMMISSAIRES aux COMPTES
FRANÇOIS COURT-MARSAULT-JEAN-PEDROT
1, rue du Chemin de Couppé
28630 LE COUDRAY
B.P. 90052 - 28001 CHARTRES Cédex
Tél. 02 37 33 31 40 - Fax 02 37 35 93 62
Siret : 323 168 153 00027

Règles et méthodes comptables

Immobilisations

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations non décomposables : Bénéficiant des mesures de tolérance, la Chambre a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.
- Immobilisations décomposables : Depuis le 1^{er} Janvier 2006, les immobilisations suivantes font l'objet d'un plan d'amortissement distinct pour chacun de leurs composants :

- .Immeuble Boulevard de la Courtille.
- .Immeuble rue Victor Gilbert.
- .Extension CFAI 1^{ère} tranche.
- .Extension CFAI 2^{ème} tranche.

Pour les Immeubles du Boulevard de la Courtille et de la rue Victor Gilbert, existants au 1^{er} Janvier 2006, il a été retenu la méthode prospective de réévaluation des valeurs nettes comptables à cette date.

Pour ces deux immeubles, les modalités d'amortissement sont les suivantes :

Immeuble Boulevard de la Courtille	Répartition de la valeur nette Comptable	Durée linéaire d'amortissement retenue	Durée linéaire d'amortissement appliquée
- Gros œuvre – Structure	60 %	50 ans	26 ans
- Façades – Etanchéité	20 %	35 ans	11 ans
- Installations générales techniques	20 %	35 ans	11 ans

S.C.P. de COMMISSAIRES aux COMPTES
FRANÇOIS MAZOUZ
FRANÇOIS MARSALY-JEAN-PEDROT
1, rue du Chemin de Couppe
28630 LE COUDRAY
B.P. 90052 - 28001 CHARTRES Cédex
Tél. 02 37 33 31 40 - Fax 02 37 35 93 62
Siret : 323 168 153 00027

Règles et méthodes comptables (suite)

Les agencements n'ont pas été retraités, dans la mesure où ils faisaient déjà l'objet antérieurement d'une comptabilisation et d'un amortissement distinct.

Immeuble rue Victor Gilbert	Répartition de la valeur nette comptable	Durée linéaire d'amortissement retenue	Durée linéaire d'amortissement résiduelle appliquée
- Gros œuvre – structure	60 %	50 ans	32 ans
- Façades – étanchéité	20 %	35 ans	17 ans
- Installations générales Techniques	20 %	30 ans	12 ans

L'Immeuble CFA des Chaises entré à l'actif le 1^{er} Janvier 1973 est inscrit à l'actif pour sa valeur d'origine de 138 042,59 €.

A cette valeur, sont venus s'ajouter :

- en 2008, le rachat de la quote-part indivise (50 %) de la CCI pour un montant de 100 000 € et l'indemnité de résiliation du bail emphytéotique auprès de l'OPHLM Chartres Habitat pour un montant de 121 550 €,
- en 2009, le coût de la réfection de la toiture pour un montant de 48 642,73 €.

Le poste Immeuble CFA des Chaises d'un montant total ainsi porté à 408 235,32 € a été amorti à compter du 1^{er} Janvier 2009 selon les modalités suivantes :

	Répartition de la valeur d'acquisition	Durée linéaire d'amortissement retenue	Durée linéaire d'amortissement résiduelle pratiquée
- Gros œuvre – structure	60 %	50 ans	16 ans
- Façades – étanchéité	20 %	35 ans	5 ans
- Installations générales Techniques	20 %	35 ans	5 ans
- Réfection toiture	/	10 ans	/

L'Immeuble extension du CFAI 1^{ère} tranche a été amorti à compter de sa date de mise en service soit au 1^{er} septembre 2006.

La décomposition a été effectuée sur la base des marchés de chaque corps d'état et l'amortissement a été calculé sur des durées identiques à celles retenues pour les deux premiers immeubles soit :

	Répartition de la valeur d'acquisition	Durée linéaire d'amortissement retenue
- Gros œuvre – structure	45,05 %	50 ans
- Façades – étanchéité	15,37 %	35 ans
- Installations générales techniques	37,13 %	30 ans
- Agencements	2,45 %	10 ans
	100,00 %	

Règles et méthodes comptables (suite)

L'immeuble extension du CFAI 2^{ème} tranche a été amorti à compter de sa date de mise en service soit au 1^{er} septembre 2010.

La décomposition a été effectuée sur la base des éléments connus à ce jour de chaque corps d'état et l'amortissement a été calculé sur des durées identiques à celles retenues pour les autres immeubles soit :

Répartition de la valeur d'acquisition	Durée linéaire d'amortissement retenue
- Gros œuvre – Structure	50 ans
- Façades – Étanchéité	35 ans
- Installations générales techniques	30 ans
- Agencements	10 ans
	100,00 %
- Mobilier – Matériel	15 ans

Les agencements cm28 au CFAI a été amorti à compter de sa date de mise en service soit au 1^{er} janvier 2013.

La décomposition a été effectuée sur la base des éléments connus à ce jour de chaque corps d'état et l'amortissement a été calculé sur des durées identiques à celles retenues pour les autres immeubles soit :

Répartition de la valeur d'acquisition	Durée linéaire d'amortissement retenue
- Gros œuvre – Structure	35 ans
- Installations générales techniques	35 ans
	100,00 %

L'immeuble extension du CFAI 3^{ème} tranche a été amorti à compter de sa date de mise en service soit le 26 février 2018.

La décomposition a été effectuée sur la base des éléments connus à ce jour de chaque corps d'état et l'amortissement a été calculé sur des durées identiques à celles retenues pour les autres immeubles soit :

Répartition de la valeur d'acquisition	Durée linéaire d'amortissement retenue
- Gros œuvre – Structure	50 ans
- Installations générales techniques	30 ans
- Façades étanchéité	35 ans
	100,00 %

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

S.C.P. de COMMISSAIRES AUX COMPTES

FRAMBOUR MARSALY-JEAN-PIERROT
1, rue du Chemin de Coupé

28630 LE COUDRAY

Nature des dépréciations

B.P. 90052 - 28001 CHARTRES Cedex

Tél. 02 37 33 31 40 - Fax 02 37 33 31 40

Stocks et en-cours

Siret: 323 168 153 00 52

Comptes financiers

TOTAL

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	39 483			39 483
Immobilisations corporelles	19 588 069	6 232 930	5 971 452	19 849 547
Immobilisations financières	58 788		2 287	56 500
TOTAL	19 686 340	6 232 930	5 973 739	19 945 531
Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	32 526	1 530		34 056
Immobilisations corporelles	5 315 030	619 591		5 934 621
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	5 347 556	621 121		5 968 677

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	32 426	26 999	5 427	de 1 à 5 ans
Logiciels sd	7 057	7 057	0	1 an
Terrain courtille	42 686	0	42 686	Non amortiss.
Terrain rue v gilbert	22 867	0	22 867	Non amortiss.
Agenc.terrain rue v.gilbert	336 932	217 147	119 785	de 5 à 50 ans
Immeuble bd courtille	442 332	316 927	125 405	de 16 à 38 ans
Construction v gilbert	205 806	128 448	77 358	de 16 à 42 ans
Immeuble cfa chaises	408 235	336 893	71 342	de 5 à 16 ans
Extension cfa	6 143 778	2 559 509	3 584 269	de 10 à 50 ans
Extension cfa 2ème tranche	5 113 133	1 546 317	3 566 815	de 10 à 50 ans
Parking cma au cfa	174 292	90 568	83 725	15 ans
Construction	156 657	26 856	129 802	35 ans
Extension cfa 3ème tranche carrosserie	6 056 659	137 816	5 918 843	de 30 à 50 ans
Install. tech. mat. outill. indus.	9 222	8 360	862	de 2 à 10 ans
Install. gene. agenc. amenag. div.	380 657	276 911	103 746	15 ans
Amgt rue ch.lodoun	21 000	8 548	12 452	de 5 à 10 ans
Salle formation cma au cfa	12 316	12 316	0	5 ans
Matériel de transport	44 314	27 319	16 994	de 1 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	2 868	2 868	0	de 3 à 5 ans
Matériel de bureau	11 449	9 842	1 607	de 3 à 5 ans
Matériel informatique	112 553	98 464	14 089	de 3 à 5 ans
Mobilier	115 106	102 799	12 307	de 3 à 10 ans
Mobilier pour salle cma au cfa	29 158	24 678	4 480	10 ans
Mobilier sd	4 527	2 492	2 035	10 ans
Plateforme p/formation ptre	3 000	0	3 000	Non amortiss.
TOTAL	19 686 030	5 968 677	13 920 353	
Ouverture	Augment.	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture
166 345	77 341			243 686
TOTAL	166 345	77 341		243 686

Notes sur le bilan actif (suite)

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	43 955		43 955
Actif circulant et charges d'avance	1 536 048	1 536 048	
TOTAL	1 580 003	1 536 048	43 955

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	7 886
Disponibilités	
TOTAL	7 886

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le bilan passif

Nature des provisions	Ouverture	Augment.	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	C clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques et charges	59 699	32 048			91 747
TOTAL	59 699	32 048			91 747

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	432 101	138 765		
Dettes financières diverses	2 306	2 306		
Fournisseurs	239 839	239 839	293 336	
Dettes fiscales et sociales	260 933	260 933		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	9 120	9 120		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	944 299	650 963	293 336	

Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 166
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	103 374
Dettes fiscales et sociales	122 839
Autres dettes	5 193
TOTAL	232 572

Provisions sur autres comptes

Provision des subventions NACRE à recevoir pour un montant total de 18 497 €. Le taux de provision a été retenu à hauteur de 100 % au titre de 2013 à 2017.

Provision des subventions CEE à recevoir pour un montant total de 212 559,43 €. Le taux de provision a été retenu à hauteur de 100 % au titre de 2015 et 2016 et de 10 % au titre de 2017 et 2018.

S.C.P. de COMMISSAIRES AUX COMPTES
FRAMBOURT-MARSALY-JEAN-PEDROT

1, rue du Chemin de Couppe
28630 LE COUDRAY

B.P. 90052 - 28001 CHARTRES Cédex

Tél. 02 37 33 31 40 - Fax 02 37 35 93 62

Siret : 323 168 153 00027

Tableau de variation des capitaux propres

Nature	Fonds propres au 31/12/2017	Affectation Assemblée générale ordinaire Annuelle du 28 juin 2018	Fonds propres au 31/12/2018
Dotations initiales	655 293		655 293
Dévolution boni liquidation APAREL	269 605		269 605
Réserves pures	989 857		989 857
Réserves dédiées - travaux cfa	160 834		160 834
Réserves dédiées aux investissements	577 766	105 770	683 536
Réserves dédiées pour la reconstitution FDR secteur distinct	541 891		541 891
Résultat	(2017)	105 770 (2018)	(46 909)
	9 301 016		3 254 108

Tableau de variation des subventions d'investissement

	Subventions d'investissement au 31/12/2017	Subventions d'investissement nouvelles	Subventions d'investissement au 31/12/2018
Subventions d'investissement	9 827 819	5 956 656	15 784 476
Subventions d'investissement reprises au compte de résultat	(3 464 939)	(460 706)	(3 925 645)
	6 362 880		11 858 831

S.C.P. de COMMISSAIRES AUX COMPTES
FRAMBOURT-MARSALY-JEAN-PEDROT
 1, rue du Chemin de Couppe
 28630 LE COUDRAY
 B.P. 90052 - 28001 CHARTRES Cédex
 Tél. 02 37 33 31 40 - Fax 02 37 35 93 62
 Site : 33 163 153 93027

Autres informations

Indemnités de fin de carrière	Montant
Les indemnités de fin de carrière dues au personnel au 31/12/2018 s'élevaient à :	42 044 €
Les charges sociales afférentes s'élevaient à :	18 920 €
TOTAL	60 964 €

Secteur distinct des Artisanales
Au 31/12/2018 le montant cumulé des déficits fiscaux restant à reporter s'élevait à 999 943 €
Au 31/12/2018 le secteur distinct a dégagé comptablement une perte de 135 215,32 € contre une perte de 75 353,98 € en 2017.

Intérêts sur emprunts	Montant
Les intérêts restant à courir sur emprunts au 31/12/2018 s'élevaient à :	30 184 €
TOTAL	30 184 €

S.C.P. de COMMISSAIRES aux COMPTES
 FRAMBOURT-MARSALY-JEAN-PEDROT
 1, rue du Chemin de Couppe
 28630 LE COUDRAY
 B.P. 90052 - 28001 CHARTRES Cedex
 Tél. 02 37 33 31 40 - Fax 02 37 35 59 62
 Siret : 503 169 153 00017

INDEMNITES DES PERSONNELS

	2018
Indemnités fondées sur l'article 24 du statut des personnels (13ème mois)	70 775,58 €
Indemnités fondées sur l'article 25-1 du statut des personnels (Primes de sujétion)	4 585,40 €
Indemnités fondées sur l'article 25-2 du statut des personnels (Primes d'objectifs et de résultat)	0,00 €
Avantages locaux fondés sur l'article 77 du statut des personnels (Arbre de Noël)	519,00 €
Divers (y compris supplément familial des personnels détachés de la fonction publique) (médaille du travail, cadeau naissance)	1 215,64 €
TOTAL	77 095,62 €

Frais de déplacements de missions et réceptions et de représentation

	Déplacements (1)	Missions (Repas + hébergement)	Réceptions	Frais de représentation
Président				
Bureau hors Président	5 507,98			5 046,68
Membres élus hors Bureau	928,12			0,00
TOTAL	6 436,10	0,00	0,00	5 046,68

INDEMNITES DE FONCTIONS ET VACATIONS

	Indemnités de fonction	Vacations	TOTAL
Président	20 944,20 €		20 944,20 €
Trésorier	4 803,62 €		4 803,62 €
Bureau hors Président et trésorier		10 195,97 €	10 195,97 €
Membres élus hors Bureau		1 719,30 €	1 719,30 €
TOTAL	25 747,82 €	11 915,27 €	37 663,09 €

TAXE D'APPRENTISSAGE

Collecte de taxe d'apprentissage	Montants 2018
Sommes collectées en tant que Chambre délégataire habilitée	0,00 €
Produits de gestion : collecte de taxe d'apprentissage	0,00 €
Taxe d'Apprentissage utilisée pour 2018	
7481 Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de Taxe d'Apprentissage - fonctionnement	16 057,00 €
134181 Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de Taxe d'Apprentissage - investissement	0,00 €
Total de la Taxe d'Apprentissage utilisée	16 057,00 €
Collecte de la CMAD 28	
Report de T.A. au 31/12/2018	16 057,00 €
	0,00 €

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

Reversements effectués	Montants 2018
7574 Droit fixe	821 586,00 €
7574 TFCMA Micro	73 829,00 €
441900 Avance sur subvention 3è tranche*	0,00 €
Total ressources issues de la TFCM	895 415,00 €
75731 Péréquation de taxe provenant de la APCMA	0,00 €
75732 Péréquation de Taxe provenant de la Chambre de niveau régional	0,00 €

Reversements par la CRMA de la Région Centre à la CMAD 28	Montants 2018
Subvention de l'Etat pour les actions économiques (DEVECO)	0,00 €
Subvention de l'Etat pour les actions relatives à l'Apprentissage	0,00 €
Subvention de la Région	252 995,26 €
Autres subventions (CNASEA, AGENCE DE L EAU, DIRECCTE GPEC)	19 204,62 €
TOTAL	272 199,88 €

TABEAU FINANCIER 31/12/2018

VARIATIONS DES EMPLOIS	réalisé 2018	budget primitif	VARIATIONS DES RESSOURCES	réalisé 2018	budget primitif
Acquisitions d'éléments d'actif immobilisé	261 478 €	39 000 €	Capacité d'auto-financement de l'exercice	145 553 €	172 629 €
Logiciels et licences	- €	- €	Cessions d'éléments d'actif immobilisé	2 287 €	- €
Constructions	- €	- €	Logiciels et licences terrain		
Installations techniques, matériel & Outillages	24 179 €				
Installation et aménagements divers	20 462 €	33 000 €	Installation et aménagements divers		
Matériel de transport	1 969 €	- €	Matériel de transport		
Matériel de bureau	11 048 €	6 000 €	Matériel de bureau		
Matériel informatique	635 €		Matériel informatique		
Mobilier	200 185 €		Mobilier		
Solde 3e tranche de travaux	3 000 €	- €	Autres Immobilisations		
Immobilisations en cours (Travaux facturés dans l'exercice)	- €	- €	Immobilisations en cours (Travaux facturés dans l'exercice)	- €	- €
Immobilisations financières	- €	- €	Immobilisations financières (dont rembt proclia)	2 287 €	- €
Réduction des capitaux propres	- €	- €	Augmentation des capitaux propres	5 956 657 €	- €
Subventions d'investissement - Conseil Régional	- €	- €	Avances sur subventions travaux en cours		
Avances sur subventions	- €	- €	Subventions d'investissement - 3e tranche travaux CFA	5 956 657 €	- €
			Subv. d'investissement - Taxe d'Apprentissage	- €	- €
			Subv. d'investissement - Organisme gestionnaire	- €	- €
			Subv. d'investissement - Droit Additionnel supplémentaire	- €	- €
			Subv. d'investissement - Autres organismes	- €	- €
Remboursements des dettes financières	133 873 €	124 607 €	Augmentation des dettes financières	- €	- €
Total des Emplois	395 351 €	163 607 €	Total des Ressources	6 104 497 €	172 629 €
Variation du Fonds de Roulement	5 709 146 €		Variation du Fonds de Roulement		

Capacité d'auto-financement de l'exercice	réalisé 2018	budget primitif
Résultat de l'exercice	145 553 €	172 629 €
Dotations aux amortissements et aux prov. Sauf circul	46 911 €	21 029 €
Quote-part des subv. virées au compte de résultat	653 169 €	501 600 €
Reprise sur provision pour charges sauf actif circulant	460 705 €	350 000 €
Produits de cession des éléments d'actif cédés	-	-
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés		

Fonds de Roulement	2018	2017	Variations
Fonds de Roulement en mois de fonctionnement	1 659 932	-4 049 214	1 627 106,88
Besoin en Fonds de Roulement	5,27	-13,43	5,40
Trésorerie	791 274,00	-5 551 869,01	124 451,49
	868 658,00	1 502 655,39	1 502 655,39
			-633 997 €